

24/10/67

COMITE POLITIQUE NATIONAL des 4 et 5 novembre

LE P.S.U. DANS LES ENTREPRISES
RAPPORTS PARTI -SYNDICATS

P. MARCHI, membre du BN
A. BEHAR, membre du CPN

"Le Mouvement Sybdical n'est pas l'image qui se forme dans les illusions parfaitement explicables mais erronées d'une minorité de dirigeants syndicaux : il est la réalité qui existe dans la conscience des prolétaires conquis à la lutte des classes. Dans cette conscience, LE MOUVEMENT SYNDICAL EST UN MORCEAU DU SOCIALISME. Qu'il ose donc paraître ce qu'il est".

Rosa Luxembourg

Le Vème Congrès du P.S.U. a fixé les tâches du C.P.N. et du Bureau National en ce qui concerne les rapports du Parti avec les syndicats.

Il nous appartient de dégager d'abord les mots d'ordre et les modes d'intervention du Parti dans la bataille économique et sociale que mène le mouvement syndical.

Il est en effet peu utile de revenir sur l'analyse qu'a faite le Vème Congrès, et qui s'est trouvée confirmée dans les faits.

Si la lutte syndicale est restée marquée par des luttes défensives, si dans l'ensemble elle s'est située sur le terrain choisi par le Gouvernement, si l'élaboration d'une plate forme à long terme a manqué cruellement, l'unité d'action, elle, a progressé.

Certes, cette unité n'a pas résolu les problèmes essentiels, en particulier la nécessité pour les syndicats d'élaborer un plan syndical offensif, prenant à bras le corps les inégalités sociales et le combat économique, elle n'a pas ouvert non plus les possibilités d'action choisies par les syndicats sur un terrain préparé par eux, mais :

après l'accord CGT-CFDT, après le 17 mai, après les ordonnances gouvernementales, après les différents mouvements revendicatifs partiels de la rentrée, les syndicats sont maintenant confrontés avec une seule nécessité, une seule perspective d'avenir : trouver coûte que coûte un débouché

./.

politique commun à l'action syndicale pour résoudre aussi sur le plan politique les problèmes syndicaux.

Nous sommes à un moment crucial de notre histoire, car, pour la lère fois, depuis les scissions syndicales, l'ensemble des contradictions du système capitaliste fait converger vers ce seul mot d'ordre.

1/ Les revendications de pouvoir et de contrôle ouvrier qui s'expriment autour de l'extension des compétences du Comité d'Entreprise et de la reconnaissance de la section syndicale prennent maintenant un nouvel essor avec la suppression d'un contrôle essentiel : celui de la Sécurité Sociale.

L'intrusion brutale du patronat dans les caisses de la S.S., la réduction à la portion congrue de la représentation des salariés sont ici liées à une décision politique du pouvoir.

Les syndicats sont donc obligés de contester directement celle-ci. (Faute d'avoir pu prévoir en temps utile un projet de la S.S. lié à l'avenir de la Société).

2/ La crise des classifications traditionnelles (O.S. - P - techniciens, etc...) est maintenant bien visible sous la double pression de l'innovation technique et des nécessités provoquées par l'entrée en vigueur du Marché Commun, les conséquences sont maintenant bien perçues par les salariés : par exemple, des ouvriers P3 de la métallurgie ne sont réembauchés chez Renault qu'avec la classification P1 ou O.S.

Par ailleurs, la division technique du travail est devenue plus poussée pour les ouvriers professionnels. Si elle entraîne une qualification sociale plus importante (hauts salaires), elle entraîne aussi une diminution de l'initiative individuelle ou collective de ces travailleurs.

Dans un domaine où il y a tant à faire, et où l'initiative peut revenir aux syndicats, peu d'actions ont été menées, il est maintenant patent que l'augmentation du niveau des responsabilités techniques des travailleurs s'accompagne d'un sous-emploi de leurs capacités dans des tâches parcellaires (exemple : les techniciens de la Compagnie Générale d'Electricité qui sont sous la coupe totale du patronat et des ingénieurs sans espoir de promotion justifié par leur travail). De plus, et de façon compréhensible, il existe une contradiction entre cette augmentation du niveau technique et la formation accélérée, tronquée, de la plupart des travailleurs bloquant au départ les possibilités d'évolution professionnelle.

Cette crise est telle qu'effectivement pour la résoudre les syndicats savent maintenant qu'il faut remettre en cause les structures donc s'attaquer au pouvoir politique en tant que tel, autrement dit que les revendications quantitatives ne suffisent plus.

3/ La lutte contre le chômage et l'insécurité de l'emploi, qu'à juste titre le P.S.U. a désigné comme objectif

prioritaire, a dépassé la limite de l'action purement syndicale.

Que ce soient les phénomènes de concentration, de décentralisation, ou de dépérissement de telle ou telle branche d'industrie, tous demandent une contestation dépassant la condition économique des Travailleurs, c'est aussi la condition sociale qui est en jeu, et ainsi la réponse politique est devenue perceptible à la masse des salariés.

4/ Enfin, la stratégie syndicale unitaire, fondée sur l'accord CGT-CFDT, après avoir fait gravir aux salariés tous les échelons de l'escalade, butte maintenant sur la nécessité absolue de ce débouché politique commun, car chacun de ces contrôles ne peut plus se contenter de leurs anciens schémas des responsabilités des partis et des syndicats.

Cette démonstration étant faite, il reste aussi à analyser lucidement les risques de cette situation :

En effet, l'absence de débouchés politiques clairs entraîne une retombée de l'action syndicale dans une multitude d'actions partielles ou quantitatives sans avenir. On voit reflourir les grèves locales ou d'une corporation (P.T.T.) avec une certaine lassitude des travailleurs qui ne voient pas leurs revendications aboutir. Le retour au corporatisme, au "trade-unionisme" ne rend pas service au front des salariés et représente une certaine démobilisation par rapport au 17 mai.

D'autre part, la tentation est grande pour les centrales d'entraîner les syndiqués vers de pâles succédanés d'un véritable débouché politique. C'est vers le Parlement que le syndicat se tourne, en acceptant ainsi d'être une force d'appoint. Le vote de la motion de censure n'a pas renforcé le front syndical, et une fausse unité de la Gauche dans un programme cohérent ne peut pas faire longtemps illusion.

A plus long terme, cette orientation inquiétante ne peut que renforcer la création d'une coalition de type "Wilsonien", avec les mêmes conséquences graves pour la classe ouvrière.

Il est de la responsabilité des syndicats de redresser leur action. L'unité CGT-CFDT a créé les conditions pour l'élaboration d'une plate-forme offensive, mais il est de la responsabilité des partis se réclamant du socialisme d'en donner les dimensions politiques globales.

C'est pourquoi, le P.S.U. a une responsabilité particulière dans ce contexte, et il est urgent de définir concrètement les points d'impact et les formes d'organisation nécessaires pour que nous puissions faire face à cette situation.

I - LES THEMES ET LES MOTS D'ORDRE A METTRE EN AVANT DANS L'ACTION SYNDICALE ET POLITIQUE.

- Il est important de bien préciser à nos partenaires des centrales syndicales comment concrètement nous entendons appliquer

./.

la stratégie du Front Socialiste. Pour nous, les syndicats ont, non seulement le pouvoir de contestation, mais aussi celui d'~~de~~ laboration et de contrôle. Une plate forme syndicale doit être complète et ne pas esquiver les choix politiques nécessaires.

De plus, pour le P.S.U., L'ACTION DES SYNDICATS RESTE NECESSAIRE y compris DANS UN REGIME SOCIALISTE. Nous rejetons à la fois la disparition des syndicats et leur intégration dans l'appareil d'état après la prise de pouvoir socialiste. Ils gardent donc un rôle autonome. Si, dans un Etat socialiste, la gestion revient aux travailleurs après la destruction totale du capitalisme, ces mêmes travailleurs gardent, par le canal des syndicats, le droit de contrôle, d'information et de contestation. Toute planification sans contrôle ne peut pas être démocratique.

- Dans la société actuelle néo-capitaliste, les syndicats font partie intégrale de la stratégie socialiste, avec leurs armes et leur personnalité propre. La conjonction avec les partis ouvriers est donc nécessaire.

- Dans cette optique, et en commun avec les syndicats, la convergence des actions peut se faire sur les thèmes suivants : d'abord sur la nécessité immédiate d'un relèvement général des salaires (cf. article de Malterre dans T.S.) ; mais aussi sur les quatre thèmes suivants :

1/ priorité aux conditions de travail dans l'entreprise : sans méconnaître l'importance des revendications quantitatives (salaires, primes, etc...) l'accent doit être mis sur les conditions de travail et l'organisation du travail dans l'entreprise.

Il faut dévoiler dans chaque entreprise la nature même des rapports Employeurs-Employés, le despotisme de la hiérarchie, la concentration des pouvoirs dans une seule main (pouvoir discrétionnaire des directions, sur l'organisation du travail, le système de rémunération, la plus ou moins grande liberté de parole, d'assemblée, de presse, l'absence d'arbitrage judiciaire réel dans la plupart des conflits, etc, etc...)

2/ explicitier la liaison entre les cas particuliers et la lutte politique globale d'alternative socialiste :

- cette liaison est certes facile à démontrer en ce qui concerne les licenciements ou la Sécurité Sociale ;
- il faut aussi la rendre perceptible dans tous les domaines et, comme l'écrit Gorz, montrer que l'insuffisance du logement social, des transports collectifs, de l'équipement culturel et sanitaire, de l'urbanisme, traduisent une détérioration, CAS par CAS, de la condition des travailleurs, même s'ils obtenaient une augmentation de salaire. Or cette contradiction entre le développement de la production et la déficience des services publics ne peut être surmontée sans augmentation des investissements publics, donc sans attaque contre les mécanismes du profit et de l'appareil d'état qui les renforcent.

./.

- 3/ rendre effective la traduction des luttes syndicales en contre-projets à la politique gouvernementale ou en projets :
- tout d'abord en utilisant l'arme parlementaire mais en liaison directe avec la plate-forme syndicale (par exemple, projets de loi sur le comité d'entreprise, sur la protection des délégués syndicaux, sur le contrôle de la formation professionnelle etc...
 - ~~mais~~ aussi en utilisant les possibilités de contre-proposition globale à l'action gouvernementale (avec les points d'impact différenciés : urbanisme, logement, santé, etc...)

4/ saisir toutes les chances de réalisation d'une conjonction Parti-Syndicat secteur par secteur :

Les comités de "défense de la Sécurité Sociale" sont un des secteurs où cette convergence est possible. Il appartient aux Camarades du P.S.U. de montrer que la lutte pour l'abrogation des Ordonnances doit s'accompagner d'une action pour des changements décisifs de la politique de santé du Pouvoir. Dans le domaine de l'emploi, de l'urbanisme, de l'enseignement, d'autres convergences sont possibles. Mais il faut, en même temps, capitaliser les différentes expériences pour montrer concrètement que les éléments d'un plan commun syndical et politique existent.

II - LES FORMES D'ORGANISATION NECESSAIRES.

1/ Chaque échelon du Parti a son rôle à remplir :

- le B.N. doit assurer la liaison nationale nécessaire avec les syndicats et remplir ainsi le mandat du Congrès.
- le groupe parlementaire doit traduire en amendements ou projets de loi les travaux des commissions du Parti, en liaison avec les syndicats.
- les Fédérations et Sections, en fonction des thèmes prioritaires du Parti, doivent ouvrir dans la mesure du possible une discussion avec les échelons correspondants des syndicats. Par exemple les thèmes d'action retenus par la Fédération des Hauts & Seine (Sécurité Sociale, Santé) pour les mois à venir doit conduire son Bureau Fédéral à ouvrir le dialogue avec les U.D. C.G.T., C.F.D.T., F.O. et la section de la P.E.N. sur ce sujet précis.

2/ Mais si l'on veut rendre perceptible le débouché politique aux luttes syndicales, il faut agir là où l'action se passe, c'est-à-dire dans l'entreprise.

Sans revenir sur le rôle et les possibilités d'action des sections d'entreprise, il faut redonner vie à une décision du Congrès de Clichy définissant le Groupe P.S.U. d'entreprise :

- là où des militants P.S.U. existent sur un lieu de travail, sans remettre en cause leur appartenance à une section locale, ils doivent se regrouper pour appliquer dans leur entreprise les tâches définies ci-dessus, par tous les moyens possible (discussion avec les autres travailleurs, etc...). Que ce soit une section ou un groupe d'entreprise, le type d'organisation doit rester aussi souple que possible. Les formes d'action ou de discussion aussi ouvertes que possible. En particulier, le

./.

travail d'explication à des sympathisants dans l'entreprise peut prendre la forme de réunion interne à l'entreprise (au cours des repas à l'entreprise par exemple).

3/ Les structures d'accueil des groupes d'entreprises et des militants syndicaux du Parti

Le C.P.N. désigne une commission "Entreprise" en son sein, mais ouverte à des camarades compétents en ce domaine.

Cette commission nationale doit être en liaison directe avec les commissions fédérales de même type (là où elles existent).

Ses tâches sont définies par le texte ci-dessus. Elle assure aussi la liaison avec les sections et groupes d'entreprises.

Ses ordres du jour seront diffusés aux Fédérations.

Le C.P.N. veillera lui-même à l'application de ces mesures approuvées par lui.